

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE LUNDI 20 OCTOBRE 2025, À 20H.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4
Monsieur Georges Drouin, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est absent :

Monsieur Louis Touchette, conseiller #3

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

160-10-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Travaux dans l'ancien local de la caisse – Octroi de contrat
5. Bâtiment pour toilette sèche dans le sentier Rosaire-Hébert – Octroi de contrat
6. Embauche d'un inspecteur municipal adjoint
7. Période de question
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. TRAVAUX DANS L'ANCIEN LOCAL DE LA CAISSE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la caisse a fermé son point de service de Sainte-Françoise et que le local est vacant;

CONSIDÉRANT la possibilité d'y aménager deux locaux qui pourront être loués;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Construction JC-7 Inc au montant de 43 882,67\$ plus taxes;

161-10-2025

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'octroyer le contrat à Construction JC-7 pour l'aménagement du local de l'ancienne caisse pour un montant de 43 882,67\$ plus taxes;
- D'autoriser l'affectation de l'excédents de fonctionnement non affecté aux fins d'acquitter les dépenses en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

5. BÂTIMENT POUR TOILETTE SÈCHE DANS LE SENTIER ROSAIRE-HÉBERT – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l’achat d’un système de toilette sèche pour le sentier Rosaire-Hébert qui ne comprenait pas le bâtiment. Ce dernier devant être construit sur place;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Construction Éco-Novation est disponible pour effectuer les travaux dans les prochaines semaines au montant de 7 560,00\$ plus taxes;

162-10-2025

IL EST PROPOSÉ par Georges Drouin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le contrat pour la construction d’un bâtiment pour la toilette sèche du sentier Rosaire-Hébert à l’entreprise Construction Éco-Novation pour un montant de 7 560,00\$ plus taxes et que les travaux doivent être complétés au plus tard le 21 novembre 2025 sinon des frais de 50\$ par jour de retard seront appliqués.

ADOPTÉE

6. EMBAUCHE D’UN INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE le travail d’inspecteur municipal pour la municipalité de Sainte-Françoise n’est pas un travail à temps plein et que l’inspecteur actuel occupe donc un autre emploi;

CONSIDÉRANT QUE, dû à son autre emploi, l’inspecteur municipal n’est pas toujours disponible pour certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Neault est disponible pour venir prêter main forte à l’inspecteur municipal de façon occasionnelle et ponctuelle;

163-10-2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire l’embauche de monsieur Dominique Neault à titre d’inspecteur municipal adjoint aux mêmes salaires et conditions que le poste d’inspecteur municipal.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue. Aucune question n’est posée.

8. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

164-10-2025

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h53.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et
greffière-trésorière